

## **DÉCLARATION DE LA COALITION DU SUD GLOBAL POUR LES SDSR ET LA JUSTICE DU DÉVELOPPEMENT SUR LE RÉSULTAT DE LA 59E SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

***L'échec de la Commission des Nations Unies sur la population et le développement (CPD) à parvenir à un résultat consensuel n'est pas seulement décevant, il est inacceptable.***

Le thème de cette année, "Population, technologie et recherche dans le contexte du développement durable", aurait dû créer un espace de convergence. Au lieu de cela, il a mis en lumière des fractures profondes et persistantes. Après trois semaines de consultations informelles suivies d'une semaine de négociations intensives, les États membres ont une nouvelle fois échoué à fournir une orientation à un moment où le monde en a un besoin urgent.

Nous ne sommes pas sur la bonne voie pour tenir les engagements du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 et des Objectifs de développement durable visant à garantir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits reproductifs. Chaque année, on estime que 287 000 femmes meurent de causes évitables; plus de 218 millions de femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire ont des besoins non satisfaits en matière de contraception moderne; et les adolescentes dans l'ensemble du Sud global continuent d'être confrontées aux grossesses précoces, aux avortements non sécurisés et à un accès restreint aux services essentiels. Il ne s'agit pas de questions marginales; elles sont au cœur du développement.

Au cours de la session, un groupe d'États membres a cherché à remettre en cause un langage consensuel établi de longue date sur l'égalité de genre et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), dans le but d'affaiblir des éléments fondamentaux du Programme d'action de la CIPD et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cela comprenait des efforts visant à restreindre les droits et l'autonomie corporelle des femmes et des adolescentes, à limiter la reconnaissance des services de santé sexuelle et reproductive, et à réaffirmer des définitions étroites de la "famille". Ces positions demeurent contre-productives. Les pays qui restreignent les SDSR, limitent l'éducation des filles et refusent aux femmes et aux jeunes leur capacité d'agir connaissent des taux de fécondité plus élevés, de moins bons résultats en matière de santé et une croissance économique plus lente.

Des divergences de vues sur les questions de justice pour le développement ont également accru les défis. Des différences importantes sont apparues dans des éléments du droit au développement tels que le transfert de technologie et les droits de propriété intellectuelle — des questions qui reflètent des inégalités structurelles plus profondes entre le Nord et le Sud globaux. Le transfert de technologie est fréquemment discuté dans d'autres forums des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, où

un consensus est souvent trouvé<sup>1</sup>. Les liens entre la justice du développement et les SDSR sont structurels. Sans accès équitable à la technologie, approches justes en matière de propriété intellectuelle et coopération véritable, les progrès en matière de SDSR stagneront. Et sans DSSR, le développement durable restera hors de portée. La rigidité démontrée par certains États membres du Nord global lors de cette session — y compris des soutiens traditionnels des SDSR — a été profondément décevante. Ces positions ont restreint l'espace pour un accord et affaibli les perspectives de solidarité.

Dans le même temps, les actions des États-Unis, qui ont à plusieurs reprises entravé les progrès sur l'égalité de genre, les SDSR et des questions plus larges de justice du développement, ont sapé la coopération multilatérale.

Malgré cela, de nombreux États membres se sont engagés de manière constructive durant la session, avec des efforts pour identifier des points de convergence et bâtir un consensus. Le deuxième texte révisé a démontré une réelle habileté à équilibrer des priorités concurrentes et a offert une voie crédible, bien qu'imparfaite, vers le consensus.

Il convient de rappeler que la Commission sur la population et le développement est le seul forum réunissant les questions de SDSR, d'égalité de genre et de droit au développement, qui sont toutes des éléments fondamentaux du Programme d'action de la CIPD. Ce résultat souligne l'importance d'approfondir la compréhension des liens entre justice du développement et SDSR — une approche portée par la Coalition du Sud global pour les SDSR et la justice du développement depuis sa création.

Ce résultat renforce également la nécessité de protéger, et non d'affaiblir, les institutions multilatérales clés qui font avancer ces agendas. Les propositions visant à fusionner le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) avec ONU Femmes risquent d'affaiblir le leadership technique et les programmes nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et les ODD. L'UNFPA demeure le principal partenaire mondial des États membres, en particulier dans le Sud global, sur les SDSR et les dynamiques démographiques, et ce rôle doit être préservé.

Alors que nous nous tournons vers la 60e session, sur le thème *population, éradication de la pauvreté et développement durable*, les États membres doivent agir différemment. Le Sud global ne peut pas continuer à absorber les coûts de l'inaction. Construire la solidarité autour des questions fondamentales du développement sera nécessaire pour protéger le multilatéralisme, préserver les mandats de l'UNFPA et d'ONU Femmes, et concrétiser les SDSR et la justice du développement pour toutes et tous.

---

<sup>1</sup> Par exemple, les États membres se sont récemment accordés sur le « transfert de technologies selon des modalités mutuellement convenues » dans le document final de la réunion de haut niveau consacrée à l'examen général de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que dans la résolution 79/194 de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable, la résolution 80/133 de l'Assemblée générale sur les technologies agricoles au service du développement durable, et la résolution 80/147 de l'Assemblée générale sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, entre autres.